



Informations Clés pour l'Investisseur

KARAKORAM EURO RENDEMENT REEL - Part I : FR0013325073

Cet OPCVM est géré par KARAKORAM

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF du FCP : Obligations et autres titres de créances libellées en euro

Objectif de gestion et politique d'investissement :

Le fonds «Karakoram Euro Rendement Réel» est un fonds obligataire moyen terme. Il a pour objectif d'offrir aux porteurs de parts un rendement global annuel supérieur Euribor 3 mois + 2,1%.

L'indice de référence du FCP est en conséquence Euribor 3 mois + 2,1%.

Le fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille constitué principalement d'obligations françaises et étrangères de la zone Euro libellées en Euro (50% minimum des encours du fonds) et complété le cas échéant, par des fonds obligataires libellés en euro.

Le gérant peut investir également sur les différentes classes d'actifs : obligataires, convertibles, TCN et autres OPCVM... Les obligations convertibles peuvent représenter un maximum de 20% de l'actif net de l'Opvcvm.

La sélection des titres suit une démarche de sélection, valeur par valeur, dite de «bond picking». Les critères d'investissement sont dictés en priorité par les rendements actuariels offerts, la qualité de signature n'interviendra qu'en second lieu dans le choix de l'investissement.

Le processus de sélection des signatures est conduit par la recherche permanente du couple rendement/risque, avec un potentiel de retour sur l'investissement réalisé. A ce titre, une attention particulière sera portée à l'analyse du risque de crédit de l'entreprise et à la notation des agences de rating en plus de l'analyse financière fondamentale de l'action sous-jacente, sans fixation d'une limite basse de notation si la société est notée.

Afin de limiter la volatilité du fonds, la duration globale du portefeuille n'excèdera pas 5 ans. Le fonds est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 1 à 6.

Le fonds peut investir, dans la limite de 10% maximum de son actif en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen conformes à la Directive 2017/91/UE.

Les dérivés sont utilisés uniquement dans un but de couverture du risque de taux ou de signature (notamment par l'utilisation d'options de taux et de swaps de signature). Ils permettent par ailleurs d'intervenir rapidement notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations brutales des marchés.

Affectation du résultat : la part I du FCP capitalise ses revenus.

Devise de l'OPCVM : Euro.

Durée de placement recommandée : 3 à 5 ans. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans les 2 ans suivants leur souscription. La durée de placement conseillée est de 3 à 5 ans.

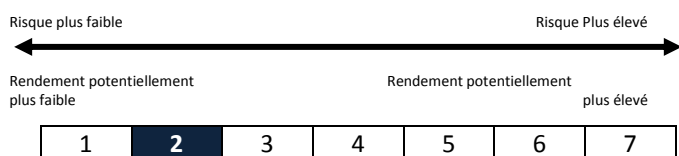
Modalités de souscription/rachat : La valeur liquidative est quotidienne chaque jour d'ouverture de la bourse de Paris, non férié en France. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur simple demande chaque jour de valorisation avant 11h (Paris) et le rachat (sans préavis) est exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée à J+1 sur les cours de clôture du jour de la centralisation des demandes J. Le règlement étant effectué à J+2 ouvrés.

Le rachat présenté avec un préavis minimum de 3 jours ouvrés est centralisé chaque jour de bourse ouvré jusqu'à 11h et est exécuté sur la base de la valeur liquidative calculée à J+3 (ouvré) sur les cours de clôture à J+2 (ouvré) après la date de centralisation des demandes (J) le règlement étant effectué par le dépositaire le lendemain du jour de publication de la valeur liquidative.

Le minimum de souscription est de 100 parts.

Profil de risque et de rendement

Indicateur synthétique de risque



Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse (1) du tableau ci-dessus ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques non pris en compte intégralement dans l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de crédit : Il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ce risque est accru du fait des investissements en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante.

Risque de liquidité : Le fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.



Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2% TTC* max
Frais de sortie	Avec respect du préavis minimum de 3 jours ouvrés ou des rachats inférieurs ou égaux à 500 parts : 0% TTC* max. Sans respect du préavis : 1% TTC*
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital à l'entrée avant que celui-ci ne soit investi et à la sortie avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués. L'investisseur peut contacter son conseiller ou son distributeur afin d'obtenir le montant effectif des frais d'entrée.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1.25% TTC* de l'actif net moyen
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% TTC* de la performance annuelle du FCP au-delà de Euribor 3 mois +2,1% l'an 0.47% TTC sur l'année 2017

Les frais et commissions couvrent les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais prélevés par l'OPCVM annuellement : le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2017 sur la base des données de la part C. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les frais de performance et les frais de transaction sauf si des frais d'entrée ou de sortie sont payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances : Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour de plus amples informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez-vous référer au prospectus qui est disponible auprès de KARAKORAM ainsi que sur le site internet www.karakoram.fr.

*TTC si TVA due (changement du seuil de déclenchement de la commission de surperformance au 01/01/2017)

Performances passées

Performances annuelles

La part I du fonds a été créée le 18 avril 2018.

L'indicateur de référence est Euribor 3 mois + 2,1% à partir du 1^{er} janvier 2017.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations supplémentaires : le prospectus, les rapports annuels et les documents semestriels sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact@karakoram.fr ou par courrier adressé à Karakoram : 112, bd Hausmann – 75008 Paris.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur son site internet www.karakoram.fr. Une lettre d'information mensuelle est également disponible sur ce site.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité : la responsabilité de KARAKORAM ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document

qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.karakoram.fr

La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.karakoram.fr. Un exemplaire sur papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

*Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF»). KARAKORAM est agréée en France en qualité de société de gestion de portefeuille et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 décembre 2018.*